



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Concerne la demande de la **S.A. PRANAROM INTERNATIONAL**, Avenue des Artisans 37 à 7822 Ghislenghien en vue d'obtenir le **permis d'environnement de classe 1 relatif à l'extension de la capacité de stockage des huiles essentielles et huiles végétales dans un bâtiment existant voisin, ainsi qu'une actualisation des activités autorisées, dans un établissement situé Avenue des Artisans 37 à 7822 Ghislenghien.**

L'enquête publique est organisée simultanément sur les communes d'Ath et Lessines.
Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ath, à partir du 16/06/2020.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
25/05/2020	16/06/2020 <i>(Suspension des délais d'enquête du 16/07 au 15/08/2020 inclus)</i>	Administration communale Le 17/08/2020 à 11h00	Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement est le Collège communal.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que le mercredi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'une prise de contact auprès du Service Environnement au 068/68.12.50, afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet ou du Fonctionnaire technique du Service public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 25/05/2020

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

